



n° 64 - 2013

... Actu de la semaine ...

Mise aux normes des ascenseurs reportée au 3 juillet 2014

Une mise aux normes des ascenseurs devait intervenir avant le 3 juillet 2013, en ce qui concerne les travaux comme l'installation d'une téléalarme, la protection des personnels d'intervention contre les risques électriques et les risques de happement par les parties tournantes, ou encore l'installation d'un dispositif de précision d'arrêt de la cabine pour les ascenseurs installés avant 1983.

Ces travaux devront dès lors être réalisés avant le 3 juillet 2014, date d'échéance de ces travaux de modernisation des ascenseurs.

D'autres mesures sont également annoncées par ce communiqué de presse :

- ⇒ « la mise en place d'un moratoire concernant le dispositif de précision d'arrêt de la cabine pour tous les ascenseurs, à l'exception de ceux installés dans des établissements recevant du public (ERP) ;
- ⇒ la constitution d'un groupe de travail, piloté par les services du ministère, chargé de réexaminer la pertinence de poursuivre la mise en œuvre du dispositif de précision d'arrêt dans les ascenseurs installés en dehors des ERP, et le cas échéant, de proposer des solutions moins onéreuses) ».



Réalisé le 17 mai 2013